



## TABLEAU DES ÂGES 2018-2019

ÂGES	Pour la saison 2018-2019, est éligible à évoluer pour la division correspondant à son âge, tout joueur né entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année	DIVISIONS
21 ans et plus	1997 et moins	LOISIR ADULTE ET SENIOR
21 ans <sup>②</sup> 20 ans 19 ans 18 ans	1997 1998 1999 2000	JUNIOR <sup>②</sup>
17 ans 16 ans 15 ans <sup>③</sup>	2001 2002 2003	MIDGET INCLUANT MIDGET AAA MIDGET ESPOIR (2002 et 2003) <sup>③</sup>
14 ans 13 ans	2004 2005	BANTAM
12 ans 11 ans	2006 2007	PEE-WEE
10 ans 9 ans	2008 2009	ATOME
8 ans 7 ans	2010 2011	NOVICE
6 ans 5 ans	2012 2013	PRÉ-NOVICE
4 ans <sup>①</sup>	2014	INITIATION <sup>①</sup>

- ① Toute organisation pourra enregistrer des joueurs nés en **2014** dans la division Initiation.  
 ② Nombre de joueurs de 21 ans permis au hockey Junior (régional) Voir article 5.7.3.  
 ③ Le nombre de joueur de 16 ans (**2002**) est limité (réf. : Cahier de charge Midget Espoir).

TABLEAU DES ÂGES SCOLAIRES (RSEQ)		
Benjamin D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> octobre <b>2005</b> et le 31 décembre <b>2006</b>	12-13 ans
Cadet D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> octobre <b>2003</b> et le 31 décembre <b>2005</b>	13-14 ans
Juvenile D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> juillet <b>2000</b> et le 31 décembre <b>2003</b>	15-16-17 ans
Collégial D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier <b>1998</b> et le 31 décembre <b>2001</b>	17-18-19-20 ans
Collégial féminin	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier <b>1996</b> et le 31 décembre <b>2001</b>	17-18-19-20-21-22 ans

- Les joueuses collégiales sont admissibles maximum 4 ans.
- Les étudiants-athlètes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le 31 décembre 2005 ont la possibilité d'évoluer soit en Benjamin ou en Cadet.
- Les étudiants-athlètes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et le 31 décembre 2003 ont la possibilité d'évoluer soit en Cadet ou en Juvenile.